

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU LUNDI 17 MARS 2014 A 20H00**

**Présents :**            *D. LEDENT, C. TIECHON, G. LACOURTE, J. THOMAS,  
J-P DHANGER, B. COUTURIER, P. GAGNAGE, D. CAPPUCCI,  
C. THIEBAUT, N. BOULLENGER, G. LEDENT.*

**Absent excusé :**    *P. JAN*

**Absents :**            *R. BODESCOT, T. BRITVEC*

**1. Désignation d'un secrétaire de séance**

M. G. LEDENT est désigné secrétaire de séance.

**2. Adoption du compte-rendu du 17 février dernier**

- M. le Maire informe le conseil que la Famille MOUTONNET n'a pas souhaité donner suite à la proposition de la commune, mais vendra les cressonnières à M. DE MASSY pour 6500 €.
- Travaux rue du Parc : notre maître d'œuvre nous a remis des plans.
- Stèle anciens combattants : un nouveau devis a été reçu, d'un montant de 6000 € environ.
- Les travaux au local archives ont été commencés : les fenêtres ont été changées, et l'isolation est en cours. Les travaux de clôture à l'école ont commencé, mais sont suspendus pendant la classe.
- M. le Maire a rencontré la technicienne du Plateau Picard pour les travaux de gravillonnage, mais n'a pas eu le temps de réunir la Commission des Travaux. Cette réunion aura donc lieu après les élections.

**3. Compte administratif et de gestion 2013**

M. Patrick GAGNAGE, doyen de l'assemblée, présente le compte administratif de l'année 2013, rigoureusement identique à celui de la perceptrice du Centre des Finances Publiques d'Estrées Saint Denis.

Celui-ci présente un excédent de fonctionnement de 170 688.57 € et un excédent d'investissement de 33 315.82 €, soit un excédent global de 204 004.39 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, approuve le compte administratif et le compte de gestion pour l'année 2013, identiques, qui font apparaître un excédent de fonctionnement de 170 688.57 € et un excédent d'investissement de 33 315.82 €, soit un excédent global de 204 004.39 €. Ces résultats seront repris au budget primitif 2014 : Ligne 002 : Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) : 170 688.57 € et Ligne 002 : Excédent de résultat d'investissement reporté (R002) : 33 315.82 €.

**4. Planning élections municipales du 23 mars :**

Etant donné les modifications dans les élections pour les communes de moins de 1000 habitants, il conviendra d'être vigilant. Chaque tranche horaire du bureau de vote désignera un responsable chargé de vérifier l'identité de l'électeur. Un rappel sera affiché sur la porte du bureau de vote indiquant l'obligation de présenter une pièce d'identité pour voter.

<i>Horaires</i>	<i>Nom</i>	<i>Nom</i>	<i>Nom</i>
8h00 - 10h00	Jean-Pierre DHANGER	THIEBAUT Christophe	DUMAY Sophie
10h00 - 12h00	Patrick GAGNAGE	Dominique CAPPUCCI	Bertrand COUTURIER
12h00 - 14h00	Gilbert LACOURTE	JEANJEAN Marie-Claude	Nicolas BOULLENGER
14h00 - 16h00	Jacques THOMAS	HEBRARD Frédéric	FEKKAK Audrey
16h00 - 18h00	LEDENT Didier et Séverine	VANDERSTEENE Sébastien	Christiane TIECHON

### **5. Questions diverses :**

- Le ramassage des déchets verts reprendra à compter du 14 avril.
- La poubelle du cimetière a disparu.
- Eclairage public : un certain nombre de lampadaires ne fonctionnent pas bien, il faudrait faire faire une vérification par la SICAE.
- Voir avec le Conseil Général s'il serait possible de refaire un morceau de la rue de la Libération.
- M. le Maire informe le conseil qu'il a reçu des candidatures pour remplacer l'employé communal qui part à la retraite le 1<sup>er</sup> avril. Par ailleurs, il faudrait se renseigner pour savoir dans quelle mesure il est possible d'accueillir un jeune en apprentissage.
- Budget du syndicat scolaire : le budget du syndicat scolaire va être voté le 18 mars : la participation de Moyenneville a augmenté de 21000 €, notamment suite à la mise en place de la réforme des rythmes scolaires et au fait que les aides promises n'ont pas encore été versées. Il faudrait également revoir les règles de répartition des participations communales, car la commune de Neufvy, n'ayant pas de bâtiment sur son territoire, ne participe pas aux coûts liés à l'entretien des bâtiments.

**L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h20.**

**Prochaine réunion du Conseil Municipal après les élections municipales**